

Attestation de déclaration du Programme d'éducation thérapeutique du patient N° 4139444

Porteur du programme :

Hôpital Henri Mondor - AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

Intitulé du programme :

Mieux vivre avec une neuropathie périphérique inflammatoire dysimmunitaire

Coordonnateur du programme : **Docteur Alain CREANGE**

La demande de déclaration du programme d'éducation thérapeutique du patient, mentionné ci-dessus, a été déposée le 23/04/2021, sur le portail Démarches simplifiées conformément à l'arrêté du 30 décembre 2020.

Après examen de la complétude du dossier, le programme est déclaré par le Directeur de l'ARS Ile-de-France à compter du **27 mai 2021**, date à laquelle le programme peut être mis en œuvre.

Néanmoins, suite à la déclaration de complétude, l'ARS peut s'opposer au programme, s'il n'est pas conforme aux exigences réglementaires du cahier des charges ou pour des motifs de santé publique.

Par ailleurs et conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes les modifications portant sur :

- Le changement du coordonnateur,
- Les objectifs du programme,
- La source de financement du programme,

seront notifiées au Directeur de l'agence régionale de santé, par une « déclaration des modifications relatives à un programme d'ETP ».

Le porteur devra procéder à l'auto-évaluation annuelle et à l'évaluation quadriennale telles que prévues dans le cahier des charges figurant en annexe 1 de l'arrêté du 30 décembre 2020.

Fait à Saint Denis, le 27 mai 2021

P/Le Directeur de la Santé Publique

Docteur Luc GINOT

Le responsable du département Education
thérapeutique du patient

Yann HÉMON